



MESSAGE

de Jacques MYARD
Membre Honoraire du Parlement
Maire de Maisons-Laffitte
Président du Cercle Nation et République

Le 5 avril 2024

Hier, 4 avril, le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2024 de la Ville de Maisons-Laffitte.

EN FONCTIONNEMENT

- Le budget prévoit les moyens pour assurer le fonctionnement des services publics municipaux : sécurité, écoles, crèches, équipements sportifs et culturels.
- Il prévoit la nécessaire revalorisation des traitements des agents publics qui ne ménagent pas leur peine dans leur mission : +1,1 M€ sur la masse salariale en raison de l'inflation.
- Maintien des subventions aux associations.
- Maintien de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'action sociale.

Soit au total un budget de fonctionnement de 53,7 M€.

EN INVESTISSEMENT

Avec une moyenne de 459 € par habitant sur les 20 dernières années, la Commune investit bien plus que toutes les villes voisines de même strate démographique.

Entre 2014 et 2022, la Ville a investi 74,5 M€ pour ses équipements.

Entre 2023 et 2026, la Ville investit et va investir 30,1 M€ supplémentaires :

- Nouveau Pôle culturel Malesherbes.
- Salle de danse.
- Rénovation du Palais Omnisport Pierre Duprès (POPD) et des berges de Seine.
- Éclairage LEDS.
- Poursuite de la réfection de la toiture de la halle du marché.
- Inscription des crédits pour le futur Pôle santé, place du marché.
- Rénovation de l'hippodrome, patrimoine de la Ville et des Carrières Molière.

Cette rénovation a pour objectif de permettre à la Société des Courses Hippiques de Maisons-Laffitte (SCHML) la reprise des courses en lui confiant par bail un équipement en état de fonctionnement sans soutien financier de la Ville à l'avenir.

FISCALITÉ

Il est prévu une augmentation très modérée de fiscalité de 1 point pour faire face aux baisses programmées des recettes que la Ville va subir :

- Baisse de 1 M€ des droits de mutation en raison de la situation économique du pays.
- Nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État (depuis 2014 la perte cumulée pour la Ville est de 19,5 M€).
- Coûts de l'énergie qui restent très élevés : plus de 4 M€ de dépenses supplémentaires depuis 2021, malgré notre plan local de sobriété énergétique.
- Annonce de 20 milliards de « coupes » budgétaires en 2025 par le Gouvernement, après 10 milliards en 2024, que la Ville va subir ainsi que la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) qui va perdre des impôts de production et en conséquence diminuer les versements à la Ville via les attributions de compensation (AC).

Il n'y a pas eu de hausse des taux de fiscalité de la taxe foncière de la Ville entre 2016 et 2022 ; elle a même diminué de 4,4 %.

Le taux de la taxe foncière de Maisons-Laffitte (29,11 %) est très inférieur à celui des communes de la même strate (41,97 % en 2022).

Cette hausse très modérée de 1 point permettra à la Ville d'assurer ses services publics.

Je remercie vivement les agents de la Ville qui ont concouru à l'élaboration de ce budget avec tous les élus de la majorité présents aux arbitrages en toute transparence.